Département du Jura
Mairie de Mouchard

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 9 décembre 2022

Convocation : 1 décembre 2022

Affichage du compte-rendu : 15 décembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 décembre 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges MONNIER, adjoint au Maire.

Présents : Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Claudine MILLER, Sandrine DEBRAND, Benoit RATTE, Sylvain GONI SAN MARTIN, Michel ROCHET.

Absents : Sandra HÄHLEN donne pouvoir à Georges MONNIER, Virginie FALCINELLA-GILLARD donne pouvoir à Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU donne pouvoir à Guy TONNAIRE, Emilie DACLIN donne pouvoir à Sandrine DEBRAND, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT donne pouvoir à Michel ROCHET.

Secrétaire de séance : Audrey WEST-LAMY

Le précédent compte-rendu du conseil municipal est approuvé. M. Rochet fait remarquer que le nouveau logo n'est pas celui qui a été utilisé lors de la visite du sous-préfet.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

M. l'adjoint au Maire informe le conseil municipal que Monsieur Ernest MARTENOT a donné sa démission. Il est remplacé par Monsieur Sylvain GONI SAN MARTIN, suivant sur la liste. Il le remercie d'avoir accepté le poste et lui souhaite la bienvenue.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – DPU

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AC 57.
Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AD 92.
Le conseil, avec 3 abstentions (Mmes Falcinella-Gillard, West-Lamy, Miller), décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du bâtiment et du terrain cadastrés AC 184-189-241-247-248-261.
Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de terrains cadastrés A 666-667-669-671-673-675-677-678.
Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AB 61-62-63-70.

2 – Subventions aux associations

Les subventions sont versées aux associations qui présentent un dossier accompagné d'un bilan financier.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au FCMA (850€), à l'association du tennis de table (530€), à l'OMS (690 €), aux P'tits Copeaux (220€), au Foyer Rural (270€) et à l'USEP (100€).

3 – Avances sur dépenses d'investissement 2023

Si le budget n'est pas voté avant le 1er janvier 2023, une délibération est obligatoire pour pouvoir payer en début d'année 2023 les factures d'investissement. La limite d'engagement anticipée possible pour l'exercice 2023 correspond à 25 % de la somme budgétée en 2022 ce qui correspond à 246 000 € qui seront répartis au chapitre 20 pour 10 000 €, au chapitre 21 pour 60 000 € et au chapitre 23 pour 176 000 €.

La trésorerie autorise le paiement des factures d'investissement pour 2022 jusqu'au 16 décembre.

Le conseil municipal approuve l'autorisation spéciale de dépenses pour un montant de 246 000 €.

4 – Recensement de la population 2023

Le recensement de la population de la commune s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2023.

Un coordinateur communal a été désigné. L'Insee préconise l'embauche d'agents recenseurs chargés d'effectuer ce travail qui seront désignés parmi les demandes reçues en mairie. La commune va recevoir une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 1 903 €.

Le conseil municipal décide d'inscrire la somme au budget 2023 et de répartir cette somme entre les agents recenseurs en fonction du nombre de documents collectés. La commune prendra en charge la totalité des cotisations sociales.

5 – Remboursement frais kilométriques élus

M. l'adjoint au maire explique que M. Tonnaire s'est rendu à Flagey pour récupérer une commande de sapins ce qui a engendré certains frais. M. l'adjoint au maire propose de rembourser les frais kilométriques.

Le conseil municipal décide de rembourser les frais sur la base de 74 km (aller-retour) x 0.45 € (tarif pour un véhicule de 8cv) soit un montant de 33,30 €.

6 - Refacturation utilisation gymnase 2020-2021

M. l'adjoint au maire présente au conseil le tableau retraçant les consommations et coûts de la viabilisation du gymnase.

Coût total fonctionnement et réparations : 34 036 €

Montant total des recettes : 8 903 € (locations des salles aux associations). Reste à charge pour la commune : 25 132 €. Les recettes ont diminué du fait du covid.

Facturation pour l'Institut des Compagnons : 4 162€ pour un coût réel de 9 610€.

Les associations recommencent à fréquenter le gymnase. Les créneaux horaires sont pratiquement pleins.

Le conseil municipal approuve la répartition des charges pour l'année 2020-2021 et vote le montant facturé à l'Institut des Compagnons.

7 – CCAS – Remplacement d'un membre démissionnaire

M. l'adjoint au maire explique que M. Ernest MARTENOT a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1er novembre 2022. Il était désigné pour siéger comme membre représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS. M. l'adjoint demande s'il y a des candidatures. Mme Anne LE GUIRIEC-ROY se présente.

Le conseil municipal désigne Mme Anne LE GUIRIEC-ROY comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration.

8 - Pacte fiscal et financier

Le Pacte Fiscal et Financier des communes et la CCVA a été signé pour la période 2021/2026. Le pacte prévoit le reversement par fonds de concours à chaque commune d'une part de fiscalité prélevée par l'intercommunalité sur le territoire communal (12,18 % de la fiscalité est reversée à la commune). Pour 2022, le montant du fonds de concours pour Mouchard est de 30 129 €. Cela équivaut à une subvention et implique une prise de délibération.

Le conseil municipal sollicite le versement du fonds de concours 2022 de 30 129 € auprès de la CCVA concernant des travaux d'investissement.

9 – Groupement de commandes contrôles périodiques

M. l'adjoint au maire explique que la commune doit faire vérifier les installations électriques et gaz, les installations d'incendie, les appareils de levage, les ascenseurs, les aires de jeux, les extincteurs, ... de ses bâtiments.

La mise en place d'un groupement de commandes permettrait de faire des économies en mutualisant les interventions. La CCVA se propose pour mettre en place ce groupement et d'établir une convention fixant son fonctionnement.

Le conseil municipal se prononce sur l'adhésion au groupement avec les communes de Augerans, Bans, Belmont, Chamblay, Germigney, Grange de Vaivre, Mont sous Vaudrey, La Loye, Pagnoz, Port Lesney, Vaudrey, Villers Farlay et la Communauté de Communes du Val d'Amour, décide que les besoins de la commune portent sur les contrôles annuels des installations électriques, la protection incendie, les chauffages au gaz, les ascenseurs, les aires de jeux/plateau sportif et les extincteurs des bâtiments communaux, valide l'engagement d'un marché de service sous forme d'un accord cadre à bons de commande sur un an, renouvelable trois fois, pour un montant maximum de 215 000 € HT, accepte que la CCVA soit désignée comme coordonnateur du groupement et à ce titre réalise la préparation du marché, la consultation et signe le marché (chaque adhérent au groupement signera ensuite des bons de commande au fur et à mesure de ses besoins, exécutera le marché et acquittera les factures correspondantes), décide que la commission MAPA du groupement sera celle de la CCVA et autorise Mme le maire à signer la convention de groupement de commande et tout acte nécessaire à son exécution avec les communes adhérentes au groupement.

Travaux :

- Gymnase : le dépôt des candidatures est terminé. L'ouverture des plis a lieu le 12/12/2022 à 16h30. Les travaux devraient commencer rapidement.
- Salle des fêtes : L'eau de pluie stagne sur les margelles des fenêtres et détruisent les joints. L'entreprise Julita a procédé à un traitement de lasure et a posé des bavettes alu sur les soubassements. Il n'y a plus d'infiltrations au niveau des fenêtres.

- Fibre : L'entreprise Circet est en train de procéder au passage des câbles souterrains et aériens. 4 poteaux seront rajoutés car les poteaux existants ne peuvent supporter la charge de câbles supplémentaires. Une armoire va être posée Rue de la Raiproz. Si les particuliers sont alimentés en souterrain, la fibre passera également en souterrain.
- Gare SNCF : Les travaux devraient être terminés à la fin du 1er semestre 2023. Les parkings du village sont occupés par les usagers de la SNCF.

Informations diverses :

Expulsion locataire : M. l'adjoint au maire explique que le délibéré a eu lieu le 3 novembre 2022. Le tribunal a condamné la locataire à verser la totalité de la dette au titre des loyers et charges impayées au 30 septembre 2022. Un délai de paiement est accordé sous la forme de mensualités de 1 € en sus du loyer courant et ce jusqu'à l'adoption du plan conventionnel de redressement. Si le paiement n'est pas respecté la clause résolutoire s'appliquera et un huissier sera saisi pour ordonner l'expulsion. Suite au dépôt de dossier de surendettement, la CAF a repris le versement de l'allocation logement.

Location de la salle des fêtes : L'Association Familiale Protestante souhaite louer la salle des fêtes en juin. Elle demande la gratuité. Demande est faite de fournir les statuts pour savoir s'il s'agit d'une association muscadienne.

Caserne des pompiers : la caserne sera construite sur la plateforme occupée actuellement par les Compagnons. Le terrain est propriété de la CCVA. Montant de la vente 20 874 € soit 7€/m² (prix d'achat initial). Le bâtiment posé sur cette plateforme intéresse les pompiers. Prix de vente 23 500 €. Il sera acheté par les pompiers ou par la commune qui verra sa part diminuée du montant. Les travaux devraient commencer en 2023.

Groupement d'achat électricité : La CCVA ne peut prétendre au bouquet tarifaire. Elle propose à la commune de prendre à sa charge la maison Maillard pour pouvoir bénéficier d'un tarif plus avantageux. Economie de 4 000 €. Une convention sera signée et la CCVA remboursera l'intégralité des consommations électriques.

Colis de Noël : Ils seront distribués à partir du 12 décembre 2022. Ils se composent d'une valisette avec des produits locaux (Aux p'tits pépins, France Miel) et d'une décoration réalisée par les enfants de la halte-garderie. M. Rochet demande pourquoi il n'y a pas de repas. Mme West-Lamy explique que le colis a encore été privilégié à cause du covid. Un sondage sera fait dans la lettre muscadienne pour avoir l'avis de la population (colis ou repas).

Marché de Noël : Il aura lieu le 11 décembre à l'extérieur et dans la salle des fêtes. Une quinzaine d'exposants sont attendus. Repas à emporter ou à consommer sur place, calèche et venue du père noël. Le plan vigipirate est encore en cours, la gendarmerie procèdera à des contrôles. M. Rochet signale que l'on pourrait ouvrir le champ de foire pour le stationnement.

Coupure d'électricité : EDF procèdera à une coupure de courant le 19 décembre 2022 entre 9h et 10h30. Rues concernées : Rue des 3 chênes, Rue Pasteur, Rue du Bief, Rue du Moulin, Rue de Certémery, Rue de la Raiproz, Rue des Varraches, du 11 au 14 Rue Aristide Briand, du 61 au 74 Rue de Strasbourg, 1 et 2 Rue Victor Bérard.

Conseiller numérique : Un atelier se déroulera le 22 décembre 2022 de 14h à 16h à la médiathèque du Bel Air. Thème «prise en main de votre tablette ou smartphone sous android ».

Vœux : Ils auront lieu le vendredi 6 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes.
Téléthon : Mme West-Lamy explique que la fréquentation a été moindre que les autres années. M. Alix Jeanguillaume n'a pas attiré du monde pour sa démonstration d'arts martiaux. Les dons libres ont rapporté la somme de 300 €, la buvette 200 €. Il manque le bilan des P'tits Pépins. A voir pour l'année prochaine si l'on garde la date officielle car d'autres communes organisent des activités tout le long de l'année.
M. Rochet demande confirmation d'une tarification extérieure pour les activités sportives reprises par l'association de Poligny.

La séance est levée à 20h17.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY

MAIRIE DE MOUCHARD
39330 (Jura)

L'adjoint au maire

Georges MONNIER